



**Grâce à la VAE,
faites reconnaître
vos compétences en
obtenant un diplôme**

La VAE, ou Validation des Acquis de l'Expérience, c'est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation.

Grâce à la VAE, vous pouvez faire reconnaître vos compétences pour accéder à un nouvel emploi, une formation de niveau supérieur, un concours, ou créer votre propre activité.

L'objectif peut également être plus personnel, avec le souhait d'obtenir une reconnaissance officielle de votre parcours par l'obtention de tout ou partie d'un diplôme.

Qui peut suivre un parcours France VAE?



les salariés du secteur privé



les bénévoles



les demandeurs d'emploi

Un financement de parcours pris en charge par France VAE

Il pourra inclure :

- de l'accompagnement méthodologique
- de la remise à niveau
- des formations obligatoires

Comment ça marche?

1.

Choix du diplôme visé :

Déterminez si un ou plusieurs diplômes correspondent à votre expérience et pourraient vous aider à réaliser votre objectif. En cas de doute, faites vous accompagner par un Point Relais Conseil VAE de votre région ou un conseiller en évolution professionnelle.

Pour l'instant, un nombre limité de diplômes sont éligibles au parcours France VAE.

2.

Candidature :

Rendez-vous sur vae.gouv.fr et cliquez sur "Démarrez un parcours". Détaillez les grandes lignes de votre projet de VAE et sélectionnez la structure qui vous accompagnera tout au long de votre parcours.

Cet architecte accompagnateur de parcours vous contactera dans les jours qui suivent pour vous proposer un premier rendez-vous.

3.

Rencontre avec votre architecte accompagnateur de parcours :

Ensemble, validez le choix du diplôme, construisez un parcours d'accompagnement (avec formations courtes si besoin) et il s'occupera de la demande de financement de votre parcours.

4.

Parcours d'accompagnement et rédaction du dossier d'expérience :

Rédigez un dossier décrivant vos expériences et les compétences que vous avez développé.

Suivez les éventuelles formations vous permettant d'acquérir les compétences manquantes nécessaires à l'obtention de votre diplôme.

Tout au long de cette étape, votre architecte accompagnateur de parcours vous guidera et vous préparera à l'étape finale, le passage devant le jury.

5.

Passage devant le jury :

Entretenez-vous avec un jury expert du diplôme afin d'échanger sur votre dossier. Vous pourrez aussi être amené à réaliser des mises en situation concrètes selon la nature de votre diplôme.

Peu de temps après le jury, vous connaîtrez votre résultat définitif.



Vous avez un projet de VAE,
déposez votre candidature sur
<https://www.vae.gouv.fr>